

M. BRYCE: Oui.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé que nous nous réunissions à 10 h. 30 les mardis et jeudis des deux prochaines semaines et que nous ajournions quand nous le jugerons à propos. Est-ce adopté? C'est adopté, sauf pour M. Castleden.

Il y a maintenant une autre question que je dois soumettre au Comité. Il s'agit de la nomination d'un vice-président. L'an dernier, le vice-président était M. Matthews.

M. BRYCE: Je propose que M. Matthews soit encore vice-président cette année.

M. MACNICOL: J'appuie la motion.

(Adopté.)

M. MACNICOL: Puis-je poser une question au sujet du conseiller juridique? Le Comité a-t-il l'intention d'avoir le même que l'an dernier?

Le PRÉSIDENT: Oui, je pose maintenant la question. Il est dit dans le rapport du sous-comité:

Votre sous-comité recommande que le Sénat et la Chambre des communes soient priés d'autoriser votre Comité à retenir les services d'un conseiller juridique.

Il y aura lieu plus tard de proposer de nommer Me Norman Lickers.

M. MACNICOL: Je serai heureux de faire cette proposition en temps opportun.

M. BLACKMORE: J'appuierai la motion.

Le PRÉSIDENT: J'aurais dû dire que nous demandons l'autorisation de nommer un conseiller juridique, sans désigner personne. Il se peut que nous désirions en nommer d'autres. Une motion conforme au paragraphe 3 du rapport sera régulière.

M. CASE: Je suis porté à croire que nous devrions désigner Me Lickers, car il a été ici avec nous presque tout le temps que nous avons siégé.

Le PRÉSIDENT: Je me trompais. Nous n'avons pas encore le pouvoir de nommer un conseiller juridique, et il se peut que nous désirions en avoir plus qu'un.

M. CASE: Oui, nous devons demandé l'autorisation de retenir les services d'un conseiller juridique.

Le PRÉSIDENT: Oui. Voulez-vous faire la proposition?

M. CASE: J'en fais la proposition.

M. BLACKMORE: Je l'appuie.

Le PRÉSIDENT: Il est proposé par M. Case, appuyé par M. Blackmore, que le Comité demande au Sénat et à la Chambre des communes le pouvoir de retenir les services d'un conseiller juridique. Pour? Contre?

(Adopté.)

Le Comité a maintenant à s'occuper des motions combinées de M. Harkness et de M. Reid?

M. CASE: Avant que le Comité s'occupe de cette question, pourrions-nous nommer les présidents des sous-comités afin qu'ils puissent les convoquer? Cela ne prendra guère de temps.